REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

L'an deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le huit juillet, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Théâtre, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Laurie BOUGOUIN, Anne GARRIGOS, Laurence RAMBLIERE, Francis GARGOUIL, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Lionel LOISEAU, Sébastien PERONNET

Absent(es) excusé(es) : Marie BENOIST-BLAY, Sylvie CHARRIER, Alain RETAILLEAU, Romain NEUILLE

Pouvoir(s) : de Alain RETAILLEAU à Francis GARGOUIL, de Marie BENOIST-BLAY à Karine BROUSSE-RIVAULT, de Sylvie CHARRIER à Séverine PEIGNAULT, de Romain NEUILLE à Laurence RAMBLIERE

Mme Séverine PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2020/034 – TARIFS 2021 DES SERVICES COMMUNAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :
D'appliquer les différents tarifs ci-dessous **à compter du 01/01/2021 :**

Salles complexe Socio- Educatif	Tarif Habitant Commune	Tarif Hors Commune	Tarif Journée Séminaire	Tarif Association extérieure
Salle de Théâtre (100 m²)	**83.00 €**	**175.00 €**	**107.00 €**	**56.00 €**
Journée supplémentaire salle Théâtre	***66.00 €***	***140.00 €***		
Salle de Danse (150 m²)	**100.00 €**	**208.00 €**	**129.00 €**	**77 .00 €**
Journée supplémentaire salle de Danse	***80.00€***	***166.00 €***		
Salles Théâtre + Danse	**142.00 €**	**383.00 €**	**237.00 €**	**132.00 €**
Journée supplémentaire Théâtre + Danse	***113.00 €***	***306.00 €***		
Salle des Associations (89m²)	**81.00 €**	**164.00 €**	**96.00 €**	**55.00 €**
Journée supplémentaire « Association »	***66.00 €***	***132.00 €***		
Cuisine/Chambre froide	**56.00 €**	**100.00 €**	**75.00 €**	**44.00 €**
Journée complémentaire cuisine	***45.00 €***	***80.00 €***		
Vin d'Honneur	**51.00 €**	**90.00 €**		
Accès Wifi (par jour)	**10.00 €**	**10.00 €**	**10.00 €**	**10.00 €**
Facturation heure de ménage	**25.00 €**	**25.00 €**	**25.00 €**	**25.00 €**
Caution	**500.00 €**	**500.00 €**	**500.00 €**	**500.00 €**

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1249-DE
Reçu le 10/07/2020

Salle Espace Val de Clouère du 15/06 au 31/08				
Salle Camping (49 m²)	**56.00 €**	**112.00 €**		**44.00 €**
Journée supplémentaire du Camping	***43.00 €***	***87.00 €***		***34.00 €***
Facturation Heure de ménage	**25.00 €**	**25.00 €**		**25.00 €**
Caution	**500.00 €**	**500.00**		**500.00 €**
Location de couverts				
Set de couvert*(par Jour)	**0.75 €**	**0.90 €**	**0.90 €**	**0.90 €**
Verre ballon ou flûte (par jour)	**0.20 €**	**0.30 €**	**0.30 €**	**0.30 €**
Assiette (par jour)	**0.20 €**	**0.30 €**	**0.30 €**	**0.30 €**

SET = assiette + fourchette + couteau + petite cuillère +
Perdu ou cassé = 1 € pièce habitant commune, 2 € habitant hors commune

Tables et bancs	Tarif Habitant Commune	Tarif Hors Commune
Table Bavaroise (2.00 m x 0.60 m)	**6.00 €**	**9.00 €**
Journée supplémentaire table Bavaroise	***2.40 €***	***3.70 €***
Banc (2 m)	**3.00 €**	**4.50 €**
Journée supplémentaire banc	***1.20 €***	***1.90 €***
Ensemble 1 table + 2 bancs	**12.00 €**	**18.00 €**
Journée supplémentaire ensemble table + bancs	***4.80 €***	***9.00 €***
Caution	**150.00 €**	**150.00 €**

Perdu ou cassé : Banc = 40 €, Table = 80 € (Tarif Habt Cne)

Stands «Marché »	Tarif Habitant Commune	Tarif Hors Commune
Stands « Marché » (3 m x 2.50 m avec étal)	**100.00 €**	**100.00 €**
Caution	**300.00 €**	**300.00 €**

Transport assuré A/R

Cimetière	Tarif Habitant Commune
Concession Cinquantenaire	**500.00€**
Concession Trentenaire	**320.00 €**
Cavurne 30 ans	**450.00 €**
Cavurne 50 ans	**650.00 €**
Columbarium 30 ans	**550.00 €**
Columbarium 50 ans	**750.00 €**
Dispersion des Cendres	**60.00 €**

Autres	Tarif Habitant Commune
Commerces ambulants (électricité comprise) ***emplacement 5 m x 4 m***	**10.00 €/j**
Taxe de séjour	**0.50 €**
Nuitée Aire Camping-Cars	**6.00 €**

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1249-DE
Reçu le 10/07/2020

Amendes	Tarif Habitant Commune
Amende poubelle	**15.00 €**
Animal capturé	**100.00 €**
Incivilités et dégradations	**30.00 €**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2020

Le Maire,
Francis GARGOUIL

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1249-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

L'an deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le huit juillet, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Théâtre, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Laurie BOUGOUIN, Anne GARRIGOS, Laurence RAMBLIERE, Francis GARGOUIL, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Lionel LOISEAU, Sébastien PERONNET

Absent(es) excusé(es) : Marie BENOIST-BLAY, Sylvie CHARRIER, Alain RETAILLEAU, Romain NEUILLE
Pouvoir(s) : de Alain RETAILLEAU à Francis GARGOUIL, de Marie BENOIST-BLAY à Karine BROUSSE-RIVAULT, de Sylvie CHARRIER à Séverine PEIGNAULT, de Romain NEUILLE à Laurence RAMBLIERE

Mme Séverine PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2020/035 – TARIFS 2020 – 2021 DES SERVICES DU PERISCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la réunion des deux Commissions Scolaires du RPI

CONSIDERANT que dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal Château-Larcher-Marnay, il convient d'uniformiser les prix des services du périscolaire au sein du RPI pour éviter toute discrimination entre les familles,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

DECIDE d'appliquer la tarification ci-dessous pour l'année scolaire 2020/2021 :

- **GARDERIE PERISCOLAIRE :**
  - Matin : 0.93 €
  - Soir : 1.97 € (*Gratuité de 16h à 16h30*)
  - Mercredi midi : 0.93 €

- **RESTAURANT SCOLAIRE :**
  - Enfant : 2.90 €
  - Adulte : 4.80 €

AR PREFECTURE
086-216600658-20200708-BT_200708_1250-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2020

Le Maire,
Francis GARGOUIL

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1250-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

L'an deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le huit juillet, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Théâtre, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Laurie BOUGOUIN, Anne GARRIGOS, Laurence RAMBLIERE, Francis GARGOUIL, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Lionel LOISEAU, Sébastien PERONNET

Absent(es) excusé(es) : Marie BENOIST-BLAY, Sylvie CHARRIER, Alain RETAILLEAU, Romain NEUILLE
Pouvoir(s) : de Alain RETAILLEAU à Francis GARGOUIL, de Marie BENOIST-BLAY à Karine BROUSSE-RIVAULT, de Sylvie CHARRIER à Séverine PEIGNAULT, de Romain NEUILLE à Laurence RAMBLIERE

Mme Séverine PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2020/036 – SYNDICAT DU CLAIN SUD : DESIGNATION DES DELEGUES

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'arrêté Interpréfectoral n° 2019-D2/B1-028 en date du 14 novembre 2019 autorisant l'adhésion de la Communauté de Communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ;

Vu l'article 10.2.3 « Le Comité Syndical pour le collège Hors GEMAPI » dans les statuts du syndicat mixte des Vallées du Clain Sud ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

DESIGNE les délégués suivants pour représenter la commune de Château-Larcher au sein du Comité Syndical :

- François TILLET (titulaire)
- Alain RETAILLEAU (suppléant)

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1251-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2020

Le Maire,
Francis GARGOUIL

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1251-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

L'an deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le huit juillet, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Théâtre, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Laurie BOUGOUIN, Anne GARRIGOS, Laurence RAMBLIERE, Francis GARGOUIL, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Lionel LOISEAU, Sébastien PERONNET

Absent(es) excusé(es) : Marie BENOIST-BLAY, Sylvie CHARRIER, Alain RETAILLEAU, Romain NEUILLE
Pouvoir(s) : de Alain RETAILLEAU à Francis GARGOUIL, de Marie BENOIST-BLAY à Karine BROUSSE-RIVAULT, de Sylvie CHARRIER à Séverine PEIGNAULT, de Romain NEUILLE à Laurence RAMBLIERE

Mme Séverine PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2020/037 – ADHESION A LA MISSION DE REALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 14 février 2020 autorisant le Président à proposer de nouvelles conventions de contrôle ou de réalisation aux collectivités et établissements publics affiliés pendant la durée de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts,
Considérant que le Centre de Gestion de la Vienne propose deux modalités d'accompagnement aux employeurs territoriaux pour leurs dossiers CNRACL, le contrôle ou la réalisation.

Le Maire présente à l'assemblée les tarifs pour les prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 01/01/2020 :

Dossiers dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
L'immatriculation de l'employeur	24,00	-
L'affiliation	8 ,00	-
Le dossier de demande de retraite :		
• Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00	24,00
• Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active,	65,00	32,50

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1252-DE
Reçu le 10/07/2020

fonctionnaire handicapé...)		
• Pension départ anticipé pour invalidité	80,00	40,00
• Demande d'avis préalable	32,00	16,00
Qualification de CIR	24,00	18,00
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension	16€/heure	16€/heure
La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)	12,00	9,00
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	24,00	18,00
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16€/heure	16€/heure
Dossiers non dématérialisés	**convention réalisation**	**convention contrôle**
La demande de régularisation de services	24,00	24,00
La validation des services de non titulaire	32,00	32,00
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00	48,00

Après débats et discussions, les membres du conseil municipal, à 15 voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022,
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme.
Le 8 juillet 2020

Le Maire,
Francis GARGOUIL

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1252-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

L'an deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le huit juillet, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Théâtre, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Laurie BOUGOUIN, Anne GARRIGOS, Laurence RAMBLIERE, Francis GARGOUIL, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Lionel LOISEAU, Sébastien PERONNET

Absent(es) excusé(es) : Marie BENOIST-BLAY, Sylvie CHARRIER, Alain RETAILLEAU, Romain NEUILLE
Pouvoir(s) : de Alain RETAILLEAU à Francis GARGOUIL, de Marie BENOIST-BLAY à Karine BROUSSE-RIVAULT, de Sylvie CHARRIER à Séverine PEIGNAULT, de Romain NEUILLE à Laurence RAMBLIERE

Mme Séverine PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2020/038 – URBANISME : PROJET JF CASQUET

VU le Code Général des Collectivités Locales,

Monsieur le Maire rappelle le projet de colonie de vacances avec un centre de formation High Tech et un village repos élaborés par M. CASQUET.
Le terrain retenu pour ce projet se situe en zone agricole représentant une surface de 16 hectares. A ce jour, le propriétaire est prêt à céder l'ensemble de sa ferme à M. CASQUET pour ce projet.
Or, pour la réalisation de ce centre de vacances, une modification du règlement de la zone agricole du Plan Local d'Urbanisme s'impose.

« ... la Loi Alur a restreint les secteurs de taille et de capacité limitées (Stécal), afin d'éviter les dérives. Les PLU approuvés avant la loi Alur et encore en vigueur contiennent cependant des Stécal, définis selon le droit antérieur, moins strict que la loi Alur. »

Considérant le souhait du conseil municipal à ne pas engager de révision du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant la réunion publique organisée par la commune le 2 juillet 2020 afin de connaître l'avis de la population,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, par 1 Voix Pour, 14 Contre, 0 Abstention, décide :

- De ne pas engager la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- De ne pas approuver le projet de colonie de vacances présenté par M. CASQUET

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1253-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2020

Le Maire,
Francis GARGOUIL

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1253-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

L'an deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le huit juillet, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Théâtre, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Laurie BOUGOUIN, Anne GARRIGOS, Laurence RAMBLIERE, Francis GARGOUIL, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Lionel LOISEAU, Sébastien PERONNET

Absent(es) excusé(es) : Marie BENOIST-BLAY, Sylvie CHARRIER, Alain RETAILLEAU, Romain NEUILLE
Pouvoir(s) : de Alain RETAILLEAU à Francis GARGOUIL, de Marie BENOIST-BLAY à Karine BROUSSE-RIVAULT, de Sylvie CHARRIER à Séverine PEIGNAULT, de Romain NEUILLE à Laurence RAMBLIERE

Mme Séverine PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2020/039 – URBANISME : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL APPELE A SIGNER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME SUR LAQUELLE LE MAIRE EST INTERESSE

Monsieur le Maire précise qu'il est « intéressé à titre personnel » dans la délivrance de l'autorisation DP n° 086 065 20 A 0006 déposée le 16 juin 2020 pour les raisons suivantes : Création d'une piscine.

Or, selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, « *si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.* »

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de désigner M. François TILLET pour prendre la décision relative à la délivrance de cette autorisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 15 Voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention :

DESIGNE Monsieur François TILLET, pour prendre la décision relative à la demande préalable n° 086 065 20 A 0006.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1254-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2020

Le Maire,
Francis GARGOUIL

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1254-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

L'an deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le huit juillet, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Théâtre, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Laurie BOUGOUIN, Anne GARRIGOS, Laurence RAMBLIERE, Francis GARGOUIL, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Lionel LOISEAU, Sébastien PERONNET

Absent(es) excusé(es) : Marie BENOIST-BLAY, Sylvie CHARRIER, Alain RETAILLEAU, Romain NEUILLE
Pouvoir(s) : de Alain RETAILLEAU à Francis GARGOUIL, de Marie BENOIST-BLAY à Karine BROUSSE-RIVAULT, de Sylvie CHARRIER à Séverine PEIGNAULT, de Romain NEUILLE à Laurence RAMBLIERE

Mme Séverine PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2020/040 – URBANISME : PROPOSITION DE DEVIS DU CABINET ASCISSE POUR LES PROJETS D'URBANISATION

Monsieur le Maire indique que le Cabinet ABSCISSE a répondu à la sollicitation de la commune pour un projet d'étude de trois espaces d'habitat. Il précise que les 3 projets se situent sur les zones suivantes :

- Fontrable (16 920 m², soit environ 23 lots)
- Le Vieux Noyer (11 650 m², soit environ 18 lots)
- Les Poulies (10 830 m², soit environ 13 lots)

Monsieur le Maire précise que la mission du cabinet ABSCISSE consistera à la réalisation d'études d'orientation d'aménagement et d'approches financières, pour chaque site. Il présente le détail des prestations d'honoraires qui s'élève à 3 575.00 € HT (trois mille cinq cent soixante-quinze euros Hors Taxes), soit 4 290.00 € TTC (quatre mille deux cent quatre-vingt-dix euros Toutes Taxes Comprises)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis d'honoraires proposé par le cabinet ABSCISSE pour le projet d'étude de trois espaces d'habitat,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1255-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2020

Le Maire,
Francis GARGOUIL

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1255-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

L'an deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le huit juillet, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Théâtre, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Laurie BOUGOUIN, Anne GARRIGOS, Laurence RAMBLIERE, Francis GARGOUIL, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Lionel LOISEAU, Sébastien PERONNET

Absent(es) excusé(es) : Marie BENOIST-BLAY, Sylvie CHARRIER, Alain RETAILLEAU, Romain NEUILLE
Pouvoir(s) : de Alain RETAILLEAU à Francis GARGOUIL, de Marie BENOIST-BLAY à Karine BROUSSE-RIVAULT, de Sylvie CHARRIER à Séverine PEIGNAULT, de Romain NEUILLE à Laurence RAMBLIERE

Mme Séverine PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2020/041 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CHATEAU-LARCHER ET LA SACPA

Monsieur le Maire indique que l'association Secours et Protection des Animaux de Grand Poitiers ne peut plus accueillir des chats errants. Or, la collectivité est fréquemment sollicitée pour ce problème. Afin de répondre aux besoins de la population, il convient d'adhérer à l'offre globale de la SACPA qui a ouvert une nouvelle structure située à Montreuil Bonin (86) permettant l'accueil des animaux récupérés sur la voie publique.

La prestation **« full service (Capture + Transport + accueil), à 1€ HT /an/par habitant »** comprend :

- La mise à disposition des équipes et des moyens d'intervention 24h/24 et 7j/7
- Un délai d'intervention de moins de 2h garanti par contrat et le plus rapidement possible en cas d'urgence
- La prise en charge et le transport des carnivores domestiques
- La gestion du séjour dans le centre animalier dans le strict respect de la règlementation en vigueur et du bien-être animal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 Voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, décide :

- D'accepter le marché de prestations de services pour la capture et prise en charge des carnivores sur la voie publique.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents afférents au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1257-OE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2020

Le Maire,
Francis GARGOUIL

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1257-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

L'an deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le huit juillet, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Théâtre, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Laurie BOUGOUIN, Anne GARRIGOS, Laurence RAMBLIERE, Francis GARGOUIL, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Lionel LOISEAU, Sébastien PERONNET

Absent(es) excusé(es) : Marie BENOIST-BLAY, Sylvie CHARRIER, Alain RETAILLEAU, Romain NEUILLE
Pouvoir(s) : de Alain RETAILLEAU à Francis GARGOUIL, de Marie BENOIST-BLAY à Karine BROUSSE-RIVAULT, de Sylvie CHARRIER à Séverine PEIGNAULT, de Romain NEUILLE à Laurence RAMBLIERE

Mme Séverine PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2020/042 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : DESIGNATION DES MEMBRES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles **L1414-2 et** L1411-5,
Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le Maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le Maire,

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.
Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Liste 1
Sont candidats au poste de titulaire :
M. Francis GARGOUIL
M. François TILLET
M. Jean-Luc ROGEON

Sont candidats au poste de suppléant :
M. Alain RETAILLEAU

AR PREFECTURE
056-216800658-20200708-BT_200708_1258-DE
Reçu le 10/07/2020

Mme Séverine PEIGNAULT
Mme Karine BROUSSE-RIVAULT

Sont donc désignés en tant que :

Président : Monsieur Francis GARGOUIL, Le Maire
Membres titulaires :
M. Francis GARGOUIL
M. François TILLET
M. Jean-Luc ROGEON
Membres suppléants :
M. Alain RETAILLEAU
Mme Séverine PEIGNAULT
Mme Karine BROUSSE-RIVAULT

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2020

Le Maire,
Francis GARGOUIL

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1258-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

L'an deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le huit juillet, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Théâtre, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Laurie BOUGOUIN, Anne GARRIGOS, Laurence RAMBLIERE, Francis GARGOUIL, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Lionel LOISEAU, Sébastien PERONNET

Absent(es) excusé(es) : Marie BENOIST-BLAY, Sylvie CHARRIER, Alain RETAILLEAU, Romain NEUILLE
Pouvoir(s) : de Alain RETAILLEAU à Francis GARGOUIL, de Marie BENOIST-BLAY à Karine BROUSSE-RIVAULT, de Sylvie CHARRIER à Séverine PEIGNAULT, de Romain NEUILLE à Laurence RAMBLIERE

Mme Séverine PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2020/043 – GROUPE SCOLAIRE G HABRIOUX : GESTION DE LA CANTINE

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Compte-rendu de la commission Enfante-Jeunesse du 22/06/2020,

Monsieur le Maire rappelle que l'agent en charge de la restauration scolaire a fait valoir ses droits à la retraite avec un départ au 31 août. Il ajoute que différentes solutions ont été évoquées pour pourvoir au remplacement :

- Solution 1 : remplacement poste pour poste avec une fabrication sur place
- Solution 2 : mise en commun des moyens avec la mairie de Marnay
- Solution 3 : recours à un prestataire extérieur

Considérant le délai imparti, il est impossible de procéder au remplacement du poste à la rentrée 2020.
Monsieur le Maire indique que la commission Enfance Jeunesse a orienté son choix pour l'année scolaire 2020 - 2021 vers le prestataire extérieur.

Il ajoute que trois prestataires ont été consultés et présente les différentes propositions :

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1259-DE
Reçu le 10/07/2020

	CONVIVIO	RESTORIA	SPRC
Location du four	500	729	non
5 Eléments par repas	X	X	X
Repas à thème	X	X	4/AN
EGALIM	X	X	X
% de produits bio	1 élément du repas	20 % du prix d'achat du repas ou 30 % sur option	Potentiellement 1
Autre		1 produit laitier fermier par mois	
Animation (atelier nutrition , cuisine)	X	en supplément	
Accès au menu sur internet	X	X	
Suivi par diététicien	X	X	X
Formation des agents	X	X	
Nettoyage des plats	Agents	Agents	Agents
Cuisine Centrale	Poitiers	Angers	Saint Benoît
Pain compris	Non	Non	Non
Possibilité de cuisinier sur place	Non	Oui en N+1	Non
Approvisonnement locaux	++	+++	+++
Retour Expérience	Mairie Nieuil L'Espoir	Mairie Iteuil- Mairie Marcay	Mairie Marcay
Prix du repas			
Maternelle	2,38	2,57	2,65
Elémentaire	2,48	2,71	2,94
soit sur la base Elémentaire	25602,56	28159,404	29758,68

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre le choix de la commission Enfance – Jeunesse.
Mme Laurie BOUGOUIN ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, à main levée, par 13 voix Pour, 1 Contre et 0 Abstention, Le Conseil Municipal, décide :

- De suivre l'avis de la commission Enfance – Jeunesse,
- D'accepter la proposition du prestataire CONVIVIO
- D'autoriser le Maire à signer l'offre de CONVIVIO et tous documents afférents au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2020

Le Maire,
Francis GARGOUIL

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1259-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

L'an deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le huit juillet, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Théâtre, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Laurie BOUGOUIN, Anne GARRIGOS, Laurence RAMBLIERE, Francis GARGOUIL, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Lionel LOISEAU, Sébastien PERONNET

Absent(es) excusé(es) : Marie BENOIST-BLAY, Sylvie CHARRIER, Alain RETAILLEAU, Romain NEUILLE
Pouvoir(s) : de Alain RETAILLEAU à Francis GARGOUIL, de Marie BENOIST-BLAY à Karine BROUSSE-RIVAULT, de Sylvie CHARRIER à Séverine PEIGNAULT, de Romain NEUILLE à Laurence RAMBLIERE

Mme Séverine PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2020/044 – SOREGIES : CONVENTION VISION PLUS

Le Conseil Municipal de Château-Larcher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le transfert de compétence opéré par la Commune au profit du Syndicat ENERGIES VIENNE en matière d'éclairage public,

VU la délibération 2020/14 du 18 février 2020 du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE approuvant la validation de la convention Vision Plus 2021 qui s'inscrit dans la continuité de la version et de son avenant ayant offert 2 options cumulables aux collectivités :

- L'option remplacement standard des lanternes et/ou l'option pose de mâts provisoires

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la nouvelle convention Vision Plus avec la SAEML SOREGIES,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, DECIDE :

- D'APPROUVER la convention Vision Plus 2021 et choisit aucune des 2 options complémentaires reprises dans l'annexe 2,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention Vision Plus.

AR PREFECTURE
086-218600656-20200708-BT_200708_1300-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2020

Le Maire,
Francis GARGOUIL

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1300-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

L'an deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le huit juillet, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Théâtre, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Laurie BOUGOUIN, Anne GARRIGOS, Laurence RAMBLIERE, Francis GARGOUIL, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Lionel LOISEAU, Sébastien PERONNET

Absent(es) excusé(es) : Marie BENOIST-BLAY, Sylvie CHARRIER, Alain RETAILLEAU, Romain NEUILLE
Pouvoir(s) : de Alain RETAILLEAU à Francis GARGOUIL, de Marie BENOIST-BLAY à Karine BROUSSE-RIVAULT, de Sylvie CHARRIER à Séverine PEIGNAULT, de Romain NEUILLE à Laurence RAMBLIERE

Mme Séverine PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2020/045 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS : PROPOSITION DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Soit : Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Soit : Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 25 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide *à* l'unanimité des membres pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1301-DE
Reçu le 10/07/2020

Commissaires Titulaires :

1. **Robert MARTEAU** : 16 Rue des Buis – Fontrable 86370 CHATEAU-LARCHER
2. **Nicole PERIDY** : 4 Rue de la Chapelle – Baptresse 86370 CHATEAU-LARCHER
3. **Anne ALRIQ** : 8 Route de Gençay –86370 CHATEAU-LARCHER
4. **Nicole GRECK** : 1 Impasse du Tertre – Ecrouzilles 86370 CHATEAU-LARCHER
5. **Marie-Jo BROUARD** : 8 Rue des Buis – Fontrable 86370 CHATEAU-LARCHER
6. **Claude CAILLAUD** : 4 Allée Jean Gabin – Fontrable 86370 CHATEAU-LARCHER
7. **Jacques AUGUSTE** : La Richardière 86370 CHATEAU-LARCHER
8. **Jean-Louis TEXEREAU** : 2 Rue du Pin 86370 CHATEAU-LARCHER
9. **Patrick JOMAT** : 4 Rue de Rocquillon – Baptresse 86370 CHATEAU-LARCHER
10. **Laurent BELLIN** ***(propriétaire de bois)*** : 2 Rue du Pigeonnier – Baptresse 86370 CHATEAU-LARCHER
11. **Bernard HABRIOUX** : 2 Impasse de la Ferme – Chez Roucher 86370 CHATEAU-LARCHER
12. **Jacques ROGEON** : 12 Rue de la Douce 86340 ASLONNES

Commissaires Suppléants :

1. **Marie-Laure TANCHOUX** : Le Champ du Pin 86370 CHATEAU-LARCHER
2. **Jacky BARBOTIN** : 5 Avenue du Pas de St Georges – Fontrable 86370 CHATEAU-LARCHER
3. **Francis BOURCHENIN** : 1 Rue du Petit Marchais – Le Breuil 86370 CHATEAU-LARCHER
4. **René BELASKO** : 22 Avenue Jacques Brel – Fontrable 86370 CHATEAU-LARCHER
5. **James BLUGEON** : 17 Avenue Jacques Brel – Fontrable 86370 CHATEAU-LARCHER
6. **Philippe HABRIOUX** : 22 Rue des Fours – Le Breuil 86370 CHATEAU-LARCHER
7. **Lionel MOREAU** : 15 Route d'Aslonnes 86370 CHATEAU-LARCHER
8. **Françoise METAIS** : 7 Route de Gençay 86370 CHATEAU-LARCHER
9. **Philippe MAGUER** : 1 Rue des Buis – Fontrable 86370 CHATEAU-LARCHER
10. **Serge GERVAIS** : 23 Rue des Chevaliers 86370 CHATEAU-LARCHER
11. **Francis GABET** : (*propriétaire de taillis*) 19 Avenue du Pas de St Georges 86370 CHATEAU-LARCHER
12. **Jean-Bernard TESSIER** : La Jabrouille 86160 MARNAY

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2020

Le Maire,
Francis GARGOUIL

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1301-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

L'an deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le huit juillet, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Théâtre, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Laurie BOUGOUIN, Anne GARRIGOS, Laurence RAMBLIERE, Francis GARGOUIL, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Lionel LOISEAU, Sébastien PERONNET

Absent(es) excusé(es) : Marie BENOIST-BLAY, Sylvie CHARRIER, Alain RETAILLEAU, Romain NEUILLE
Pouvoir(s) : de Alain RETAILLEAU à Francis GARGOUIL, de Marie BENOIST-BLAY à Karine BROUSSE-RIVAULT, de Sylvie CHARRIER à Séverine PEIGNAULT, de Romain NEUILLE à Laurence RAMBLIERE

Mme Séverine PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2020/046 – SINISTRE SALLE DES FETES : CHOIX D'UNE ENTREPRISE LA REALISATION POUR LA RECONNAISSANCE DE SOL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle que la reconnaissance intervient dans le cadre d'un règlement de sinistre au niveau de Mission géotechnique. Il précise que le bâtiment communal présente des désordres. Les voiries contigües à l'ouvrage présentent également une zone d'effondrement à l'aplomb de l'angle de l'ouvrage.

La reconnaissance consistera à réaliser les opérations suivantes :

- Examen visuel de l'ouvrage
- Forage de 5 sondages à la tarière mécanique de 5 m de profondeur
- Creusement de 2 fouilles de reconnaissance à la mini pelle permettant de reconnaître les fondations et leurs assises
- Synthèse de résultats et rédaction d'un rapport de reconnaissance

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de consulter plusieurs entreprises pour lancer cette reconnaissance de sol

Après débat, le conseil municipal, à main levée, par 15 Voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, décide :

- De lancer une consultation auprès des entreprises pour ce sinistre,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis selon la délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1303-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2020

Le Maire,
Francis GARGOUIL

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1303-DE
Reçu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

L'an deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le huit juillet, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Théâtre, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Laurie BOUGOUIN, Anne GARRIGOS, Laurence RAMBLIERE, Francis GARGOUIL, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Lionel LOISEAU, Sébastien PERONNET

Absent(es) excusé(es) : Marie BENOIST-BLAY, Sylvie CHARRIER, Alain RETAILLEAU, Romain NEUILLE
Pouvoir(s) : de Alain RETAILLEAU à Francis GARGOUIL, de Marie BENOIST-BLAY à Karine BROUSSE-RIVAULT, de Sylvie CHARRIER à Séverine PEIGNAULT, de Romain NEUILLE à Laurence RAMBLIERE

Mme Séverine PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2020/047 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN : DESIGNATION DES DELEGUES A LA CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;
Vu la délibération n° 2014/27 relative au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) en 2014,
Vu la délibération n° 2014/39 relative à la création, institution et répartition des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

CONSIDERANT que dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies - IV du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du représentant titulaire et du représentant suppléant ;

Est candidat pour être titulaire :
M. Francis GARGOUIL

Est candidate pour être suppléante :
Mme Séverine PEIGNAULT

<u>Election du représentant titulaire</u>
Premier tour de scrutin

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1832-DE
Reçu le 13/07/2020

Nombre de bulletins : 15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
A obtenu :
– M. Francis GARGOUIL : quinze voix (15)

M. Francis GARGOUIL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant titulaire

Election du représentant suppléant
Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
A obtenu :
– Mme Séverine PEIGNAULT : quinze voix (15)

Mme Séverine PEIGNAULT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée représentante suppléante

DESIGNE :

Le représentant titulaire est :

- M. Francis GARGOUIL

Le représentant suppléant est :

- Mme Séverine PEIGNAULT

Et transmet cette délibération au Président de la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2020

Le Maire,
Francis GARGOUIL

AR PREFECTURE
086-218600658-20200708-BT_200708_1832-DE
Reçu le 13/07/2020